



Signataire : Jean-Marie Voumard

Date de dépôt : 18 août 2025

Question écrite urgente

Quel soutien pour les maîtres-chiens de la police ?

Le règlement concernant les chiens de police (RChPol) date du 26 mai 1953. Malgré quelques adaptations ponctuelles dans les années 1970, il n'a jamais été profondément revu depuis plus de 70 ans...

Or, les missions confiées aux chiens de police se sont considérablement diversifiées, soit dans la lutte contre les stupéfiants, la détection d'explosifs, la recherche de personnes disparues, ainsi que dans d'autres tâches. Ces fonctions exigent une formation continue, des soins vétérinaires réguliers et un engagement considérable de la part des maîtres-chiens.

Pourtant, les allocations prévues par le règlement, soit une prime unique de 700 francs et une indemnité mensuelle de 150 francs semblent totalement inadaptées aux coûts réels actuels. A cela s'ajoute l'absence de dispositions claires concernant le bien-être des animaux, la couverture des frais de vétérinaires et la retraite des chiens après plusieurs années de service.

Au vu de ces constats, je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir apporter une réponse aux questions suivantes :

- ***Combien de chiens de police sont actuellement en service au sein de la police cantonale genevoise ?***
- ***Quel est le montant exact de l'indemnité mensuelle et de la prime d'admission actuellement versées aux maîtres-chiens ?***
- ***L'Etat de Genève prend-il en charge tout ou partie des frais liés à l'entretien quotidien des chiens ?***

- *Le temps consacré par les maîtres-chiens à l'entraînement et à la formation continue de leur chien est-il reconnu comme temps de service effectif ?*
- *Des dispositions existent-elles concernant le bien-être des chiens de police ?*
- *Qu'advient-il des chiens de police lors de leur retraite ? Existe-t-il une prise en charge de l'Etat de Genève pour les frais vétérinaires liés à des pathologies développées pendant leur service ?*